

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

## SEANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

N° DE LA DELIBERATION : 2026037

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAINE, Maire.

**Présents** : Buchon Chris, Chazeau Christelle, Croxo Stéphanie, Hillion Françoise, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Machet Thierry, Mansour Soufiane, Parmier Christine, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc, Sensen Karine

**Absents** : Bergogne Romain (procuration à Buchon Chris), Ollier Candice (procuration à Lafont Eric), Munoz-Garcia Lucas (procuration à Laine Jean-Michel)

A été nommée secrétaire : Christine PARMIER

**NOMBRES DE MEMBRES :**

**Afférents au Conseil Municipal : 15**

**En exercice : 15**

**Qui ont pris part à cette délibération : 15**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03/07/2026

ID : 030-213001092-20260630-DE20256037-DE

**Date de la convocation : 19/06/2026**

**Date d'affichage : 22/06/2026**

### **Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'1 LICENCE IV**

Le Conseil Municipal d'Euzet,

Mr le Maire rappelle aux différents membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une Licence IV depuis le 07 novembre 2019.

Il rappelle également aux conseillers qu'il est nécessaire de choisir sa forme juridique d'exploitation.

Il propose de résigner un contrat administratif avec l'association La Diane comme précédemment. La commune délègue la responsabilité de l'exploitation du débit de boissons en concluant avec elle un contrat administratif

Suite à l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide de signer un contrat administratif avec l'association du village La Diane pour la gestion de la licence IV communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Le Conseil Municipal,

|                            |  |                    |  |
|----------------------------|--|--------------------|--|
| BERGOGNE Romain            |  | MANSOUR Soufiane   |  |
| BUCHON Chris               |  | MUNOZ-GARCIA Lucas |  |
| CHAZEAU Christelle         |  | OLLIER Candice     |  |
| CROXO Stéphanie            |  | PARMIER Christine  |  |
| HILLION Françoise          |  | RECHT Caroline     |  |
| LAFONT Eric                |  | SAUVAYRE Jean-Luc  |  |
| LAINE Jean-Michel<br>Maire |  | SENSEN Karine      |  |
| MACHET Thierry             |  |                    |  |

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).